



UNSA INSEE

Bâtiment Condorcet - Télédocus 322

6 rue Louis Weiss

75013 Paris

Pour suivre notre actualité : <http://www.unsa-insee.fr/>

Paris, le 6 décembre 2021
Note UNSA INSEE/SG/2021-11

Principaux résultats suite à la consultation sur le télétravail de novembre 2021

Le questionnaire comportait 3 parties pour un total de 11 questions. La première partie était consacrée au profil des répondants : niveau du poste occupé, encadrant ou non, âge, lieu d'exercice (région parisienne ou non). La fonction d'encadrant a été définie comme le fait de faire des entretiens professionnels, 24 % des répondants ont donné une réponse positive à cette question¹.

La seconde partie du questionnaire était consacrée à la situation personnelle de l'agent. 95 % des répondants ont indiqué être en télétravail. Si l'on considère uniquement les agents signataires d'une convention télétravail, 2/3 d'entre eux ont choisi l'option « 2 jours fixes et 12 jours flottants dans l'année ». À la question de savoir si l'activité professionnelle exercée permettrait d'être en télétravail 3 jours fixes par semaine, 73 % des répondants disent « Oui ». Concernant ces deux résultats, on n'observe pas de différence significative selon le fait qu'ils occupent une fonction d'encadrant ou non.

35 % des agents ont indiqué que leur supérieur hiérarchique n'avait pas bloqué un jour dans la semaine pour organiser une réunion d'équipe/de division/de service (contrairement aux recommandations). Lorsque cela a été le cas, le mardi est le jour le plus choisi (54 %), avant le jeudi (29 %).

La troisième partie du questionnaire portait sur le ressenti des agents vis-à-vis de l'impact du télétravail sur les réunions et les compétences. À plus de 90 %, les agents estiment qu'une réunion d'équipe/de division/de service peut se faire soit en présentiel, soit en distanciel, soit en mixant les deux. Bien évidemment, la solution mixte est la solution jugée la plus difficile. Pour une large majorité (62 %) des agents, la durée d'une réunion en distanciel doit être comprise entre 30 minutes et 1 heure. Et elle ne doit jamais dépasser 2 heures.

Plus de 80 % des répondants estiment que le maintien des compétences et des connaissances peut être assuré avec la généralisation du télétravail. Ils sont autour de 50 % à indiquer que cela ne change rien. Compétences et connaissances faisaient l'objet de questions séparées : il n'y a aucune différence significative dans la réponse à ces deux questions.

En conclusion :

- 7 agents sur 10 estiment qu'ils peuvent télétravailler 3 jours fixes par semaine (ce que permet le décret mais pas l'Insee)
- 1/3 des agents n'ont pas de réunion régulière (hebdomadaire) avec leur hiérarchie
- presque 100 % des agents estiment qu'une réunion en distanciel ne doit pas dépasser 2 heures.

¹ Pour mémoire, lors du dernier questionnaire qui portait sur le confinement, 31 % des agents s'étaient déclarés comme encadrant sans que soit précisé une définition à ce terme